
Mise à disposition de gobelets réutilisables

Cc du Gévaudan

Auteur :

9, Avenue Savorgnan de Brazza

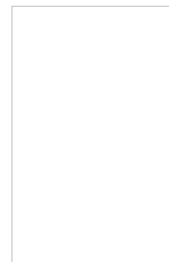
48100 Marvejols

[Voir le site internet](#)

Julie Huynh

animateurplpd@cc-gevaudan.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

illustration_action

Les Communautés de Communes du Gévaudan et d'Aubrac Lot Causses Tarn se sont engagées dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) « Sud Aubrac Gévaudan » en 2017.

Dans une logique de réduction des déchets à la source, le PLPD encourage les organisateurs d'événements festifs ou de manifestations culturelles et sportives à être plus respectueux de l'environnement. D'autant plus que la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, la mise à disposition des gobelets, verres et assiettes jetables en matière plastique soit interdite.

Afin de les accompagner matériellement dans la mise en œuvre de leur démarche, le PLPD Sud Aubrac Gévaudan a décidé de financer les gobelets réutilisables, et propose une mise à disposition gratuite sous conditions : les gobelets réutilisables sont à récupérer à la CC du Gévaudan et à retourner en bonne quantité, lavés et séchés.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Promouvoir l'utilisation de gobelets réutilisables lors des événements se déroulant sur le territoire du PLPD Sud Aubrac Gévaudan.

La contrepartie de cette prestation étant la signature d'une convention. Les gobelets non restitués ou non lavés sont facturés 1 euro à l'organisateur.

Le transport des gobelets restent à la charge de l'organisateur de l'événement.

Résultats qualitatifs

- Sensibilisation des organisateurs d'événement de l'impact des déchets lié à leur manifestation ;
- Sensibilisation du grand public à la réduction des déchets ;
- Sites moins impactés par les gobelets au sol et limitant le nettoyage après la manifestation ;
- Pas de frais d'achat de gobelets jetables pour les associations ;
- Meilleure image de la manifestation ;
- Démarche environnementale appréciée par les associations.

MISE EN OEUVRE

Planning

- Janvier 2018 : S'équiper de 2900 gobelets réutilisables et de 29 bacs de stockage ;
- Février 2018 : Conception de 29 boîtes de 100 gobelets et personnalisation de celles-ci avec étiquettes PLP consignes de rangement et d'hygiène ;
- Mars 2018 : Réalisation d'une convention de prêt ;

- Avril 2018 : Réalisation d'une plaquette de présentation du service de mise à disposition de vaisselles réutilisées d'une affiche pour présenter la consigne d'1€ ;
- Mai 2018 : Réalisation d'un dépliant complémentaire "Organiser un événement zéro déchet" + affiches « 9 actions pour une manifestation éco-responsable » ;
- Mai 2018 : Conception d'un kit de communication à fournir aux associations lors du retrait des gobelets ;
- Juin 2018 : Partenariat avec Lozère Graffic pour les démarches de remplacement des gobelets manquants (gobelet manquant) ;
- Juin 2018 : Création d'un tableur de suivi pour la gestion du service ;
- Fin mai / Juin 2018 : Campagne de communication envoyée à toutes les communes, à la presse locale et aux touristes pour relayer l'information aux associations.
- Juin 2018 : 1^{er} prêt de gobelets par une association.

Moyens humains

Une chargée de prévention pour :

- Recherche de fournisseurs et demande de devis ;
- Mise en place de la convention de prêt et formulaire de demande ;
- Stockage des gobelets ;
- Relationnel avec les associations organisatrices d'événements ;
- Communication : Réalisation de la plaquette de présentation du service + mise en place d'une affiche de communication sur la consigne d'1€ à utiliser lors de l'événement + communication auprès des partenaires relais ;
- Vérification des stocks et du lavage de la vaisselle restituée.

Moyens financiers

- Coût d'achat pour 2 900 gobelets avec sérigraphie et frais d'impression : 1407,8 € TTC ;
- Coût d'achat pour 29 bacs de stockage : 173,71 € TTC (100 gobelets par bac) ;
- Coût de communication (impression d'affiches et déliants) : 469,6 € TTC
- La mise à disposition des gobelets est gratuite.

Moyens techniques

- Achat de gobelets personnalisés portant le logo du PLPD « J'agis je réduis ! » ainsi que ceux des partenaires (ADEME, EPCI, CD48)
- Achat de bacs pour le transport et le stockage des gobelets ;
- Réalisation d'une plaquette et affiche pour expliquer le fonctionnement de la consigne ;
- Prévoir un espace adapté pour le stockage des gobelets.

Partenaires mobilisés

- Ecoverre : fournisseur des gobelets initiaux ;
- Lozère Graffic : fournisseur local chargée de refaire les gobelets dès le règlement effectué par les associations. ;
- Les 27 communes du PLPD pour relayer l'information ;
- Les offices de tourisme : pour relayer l'information ;
- Les associations sportives et culturelles du territoire du PLPD.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action est facilement reproductible et adaptée aux petites et grandes manifestations.

Attention à ne pas sous-estimer la logistique à mettre en place pour répondre à la demande.

Difficultés rencontrées

Difficile d'estimer le nombre de gobelets manquants pour anticiper leur remplacement.

Energivore en temps pour la gestion : suivi, réservation, retrait, retour, stockage ...

Recommandations éventuelles

- La mise en place de la consigne d'1€ est essentielle pour l'association ;
- Les gobelets non rendus sont facturés à l'association et permettent de renouveler le stock mais cela n'est pas le but ;
- Les gobelets doivent être réservés en amont de la manifestation auprès du PLPD afin de définir les besoins et la date de retrait des gobelets ; Les gobelets sont retirés à la Communauté de Communes après signature de la convention de prêt. Ce formulaire précise les coordonnées de l'association, la description de la manifestation, le nombre de gobelets retirés et rappelle le règlement en place ;
- Les gobelets doivent être ramenés en quantité, lavés et secs à la Communauté de Communes par l'association ;
- L'animatrice du PLPD se charge de vérifier les quantités et le lavage du matériel par les associations ;
- Pour faciliter les démarches nous avons opté pour le principe suivant : Les gobelets manquants sont facturés à l'association, encaissés par la société partenaire direct du PLPD pour cette action. En effet, Les nouveaux gobelets sont directement livrés à la CC du Gévaudan dès le règlement effectué.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | ECOEXEMPLARITE | PLASTIQUE

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Christiane CHARTIER
christiane.chartier@ademe.fr
Direction régionale Occitanie